

Toepassing van artikel 51bis van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Mondelinge vraag van G. VAN GOIDSENHOVEN, gemeenteraadslid, betreffende de wijziging van de snelheid op sommige regionale wegen in Anderlecht

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a quelques jours la presse s'est faite l'écho du basculement prochain de plusieurs voiries régionales situées à Anderlecht vers une limitation de vitesse à 30km/h.

Auparavant, il était autorisé d'y circuler à 50km/h.

Le Collège peut-il nous dire s'il a été consulté en amont de cette décision et s'il l'a approuvée sans réserve ?

Nombre d'Anderlechtois s'interrogent ainsi sur la plus-value qu'apporte la réduction de vitesse de 50 à 30km/h sur une voirie comme l'avenue Maurice Carême, en particulier. Le Collège peut-il nous éclairer à ce sujet ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

La Commune a accompagné le projet de la "Ville 30" depuis le début. Ce travail était déjà fait en 2020, parce que la première phase de la « Ville 30 » a été introduite le

1<sup>er</sup> janvier 2021. Toutes les rues incluses dans la deuxième phase y étaient déjà incluses dans notre avis à l'époque. Nous sommes donc satisfaits que toutes les rues que la Commune avait proposées fassent désormais partie de la « Ville 30 ».

Si on regarde les nouvelles rues limitées individuellement à 30 km/h, on comprend vite pourquoi. Les habitants de la route de Lennik demandent depuis longtemps qu'on ralentisse la vitesse car il est très dangereux d'y circuler à cause de la vitesse élevée. Et surtout très dangereux quand on sort de son garage/entrée/petite rue.

Le boulevard Josse Leemans a quatre écoles à proximité, plusieurs passages piétons. Le phénomène est que les automobilistes roulent aujourd'hui déjà de leur propre chef à 30 km/h la plupart du temps, car sinon c'est tout simplement trop dangereux.

Le boulevard Maurice Carême est un axe important pour les cyclistes, qui doivent parfois y circuler entre deux voies de voitures, camions et des bus. C'est tout simplement trop proche et trop dangereux de laisser passer des camions à 50 km/h ou plus, à côté de la piste cyclable.

Nous demandons depuis longtemps qu'une meilleure solution soit trouvée, une piste cyclable mieux protégé. Dans une première étape, la Région a répondu à notre demande et entreprend des démarches pour améliorer la sécurité routière en mettant la rue à 30 km/h.

Nous demandons depuis longtemps qu'une meilleure solution soit trouvée, une piste cyclable mieux protégé. Dans une première étape, la Région a répondu à notre demande et entreprend des démarches pour améliorer la sécurité routière en mettant la rue à 30 km/h.

Nous demandons depuis longtemps qu'une meilleure solution soit trouvée, une piste cyclable mieux protégé. Dans une première étape, la Région a répondu à notre demande et entreprend des démarches pour améliorer la sécurité routière en mettant la rue à 30 km/h.

G. VAN GOIDSENHOVEN répond très sincèrement que le boulevard Maurice Carême rend quasiment impossible le fait de circuler à 30 km/h de façon harmonieuse. L'argument du cyclisme lui paraît complètement absurde. Il peut accepter certaines évolutions sur d'autres voiries mais pour ce boulevard on est en présence du typique exemple de contre-productivité, car en voulant forcer le pas sur une voirie de ce type, cela dé-légitimise la réduction de la vitesse. Il estime que ce n'est pas bon et encourage le Collège à réexaminer la question.